

# La mobilité internationale aux Beaux-Arts de Marseille — INSEAMM

**Lucas Foucart**

Chargé de la mobilité  
internationale

04 91 82 83 51

lucas.foucart  
@beauxartsdemarseille.fr

**Anaïs Déléage**

Responsable de la  
stratégie internationale

04 91 82 83 48

anaïs.deleage  
@beauxartsdemarseille.fr



## **1 Introduction**

---

## **2 Quand partir dans le cursus**

---

## **3 Les différents types de mobilité**

---

## **4 Comment candidater**

---

## **5 Le séjour d'études**

---

### **A. Introduction**

---

### **B. Liste des écoles partenaires**

---

## **6 Le stage international**

---

## **7 Le projet individuel**

---

## **8 Bourses et financements**

---

### **A. Introduction**

---

### **B. Les aides financières potentielles**

---

#### **I. Aide financière forfaitaire de l'école**

---

#### **II. La bourse Erasmus+**

---

#### **III. La bourse du Ministère**

---

#### **IV. Les aides spécifiques**

---

##### **1. La bourse de la Région Sud – PRAME**

---

##### **2. La bourse de l'OFAJ**

---

## **9 Déroulé du projet de mobilité**

---

## **10 Démarches et informations générales**

---

### **A. Langue**

---

### **B. Assurances**

---

#### **I. Assurance maladie**

---

#### **II. Assurance responsabilité civile**

---

#### **III. Assurance accident du travail**

---

### **C. Passeport – Visas**

---

### **D. Logement**

---

## **11 Le programme tandem international – Faire école**

---

## **12 FAQ — Foire aux questions**

---

## **13 Contacts**

---



# 1. Introduction

À l'école des Beaux-arts de Marseille, la mobilité internationale est une étape cruciale dans le parcours des étudiant·e·s en art et en design.

La mobilité est une expérience unique dans le parcours étudiant, qui permet d'élargir sa vision du monde, de sortir de sa zone de confort, de se confronter à des contextes socio-économiques différents du sien et de découvrir de nouveaux contextes d'apprentissage qui enrichiront vos pratiques et vos savoir-faire, en plus de parfaire votre niveau en langue étrangère.

L'école des Beaux-Arts de Marseille propose **trois types de mobilité internationale** :

- Le séjour d'études dans une école/université partenaire
- Le stage à l'international (différentes modalités du stage obligatoire intégré au cursus)
- Le projet individuel international

**Deux périodes du cursus à l'École sont identifiées pour partir en mobilité :**

le deuxième semestre de l'année 2 art et design et le deuxième semestre du Master 1 art et design.

## 2. Quand partir dans le cursus

Les séjours d'études dans les écoles et universités partenaires sont ouverts aux étudiant·e·s en année 2 et Master 1, art et design, et uniquement au deuxième semestre de cette année universitaire.

Les stages internationaux et les projets individuels sont ouverts aux étudiant·e·s en Master 1 Art et Design uniquement.

La durée de ces mobilités est variable : les séjours d'études durent entre 3 et 6 mois selon le cadre des études en vigueur dans les établissements d'accueil, et entre 2 et 5 mois pour les stages internationaux et les projets individuels.

# 3. Les différents types de mobilité



Il existe donc 3 types de mobilité internationale à l'École :

- **Les séjours d'études** sont organisés par le service de la mobilité internationale des Beaux-Arts de Marseille sur la base d'échanges bilatéraux conventionnés avec des universités et des écoles des beaux-arts ou de design en Europe et hors Europe. La liste de ces établissements partenaires est visible au chapitre 5.b du document. Leur durée est de 3 mois minimum à 1 semestre maximum.
- **Le stage international** : les étudiant·e·s peuvent réaliser leur stage dans une structure de leur choix à l'international. La durée minimum est de 2 mois et maximum de 5 mois. Pour valider l'ensemble des crédits du semestre, l'étudiant·e doit être présent·e pour la présentation semestrielle en juin.
- Toute autre destination, y compris pour un séjour d'études dans une école non-partenaire, est assimilée à **un projet individuel**. Ce dernier est un projet élaboré par l'étudiant·e ne rentrant pas dans les cases des deux autres types de mobilité, à présenter sous forme de note d'intention en vue de la commission de mobilité internationale. La durée de ce type de mobilité est également comprise entre 2 et 5 mois. Pour valider l'ensemble des crédits du semestre, l'étudiant·e doit être présent·e pour la présentation semestrielle en juin.

**Il est impératif, durant votre séjour, de garder des contacts réguliers avec les enseignant·e·s qui encadrent votre pratique et les coordinateur·rice·s de votre année.**

# 4. Comment candidater

Les étudiant·e·s candidat·e·s à une mobilité internationale doivent préparer leur projet plusieurs mois avant la date de sa mise en œuvre. La constitution du dossier de candidature interne à l'École est la première étape du projet.

## Le dossier de candidature comporte les pièces suivantes :

1. **Une lettre de motivation** rédigée en français, précisant très clairement votre projet de mobilité. Cette lettre devra être correctement étayée et argumentée. Vous êtes vivement encouragé·e·s à consulter les sites internet des écoles partenaires (chapitre 5) avant de faire votre choix. Pour les projets individuels : la lettre de motivation sera remplacée par un projet culturel en lien avec le projet artistique personnel.
2. **Votre portfolio**, à retravailler après avoir suivi la formation *Portfolio* par Documents d'Artistes dans le cadre de la journée dédiée à la mobilité, le jeudi 12 décembre 2024
3. **La fiche de renseignements** en ligne sur ce lien : <https://forms.office.com/e/LTg3pxcmRW>
4. **La fiche portant l'avis de votre professeur·e référent·e** (envoyée par mail par le chargé de la mobilité internationale) annexée et à remplir obligatoirement de manière manuscrite à l'occasion d'un rendez-vous individuel avec le/la professeur·e. **Pensez-donc à prendre le rendez-vous en amont de la date limite de candidature (21 avril 2025).**
5. **Une photocopie recto/verso de la carte d'identité ou du passeport** en cours de validité.

**Votre dossier de candidature sera à remettre à Lucas Foucart** par courriel (coordonnées à la fin du guide) au plus tard **le lundi 21 avril 2025**, en vue de la commission interne de l'École.

## La commission est composée de

la Directrice des Beaux-Arts, des enseignant·e·s coordinateur·rice·s des années 1 et 3, de la responsable de la stratégie internationales, du chargé de la mobilité internationale, du coordinateur pédagogique des échanges et d'un·e délégué·e de l'année concernée, recevront les étudiant·e·s les **28 et 29 avril 2025** pour un entretien d'une quinzaine de minutes où iels pourront exprimer leur motivation face à la commission. **La commission se réserve le droit de refuser et de réorienter des projets de mobilité** si l'équipe pédagogique juge le projet inadapté, prématuré ou non pertinent pour le parcours de l'étudiant·e. Les candidat·e·s seront informé·e·s des conclusions de la commission par le chargé de la mobilité internationale dans les semaines suivant les entretiens.

À la suite de ce processus, **l'étudiant·e dont le projet de mobilité aura été validé, pourra postuler aux écoles validées en commission.** De manière globale, cette étape de candidature vers les écoles se passe entre septembre et novembre pour un départ au second semestre. Mais pour certaines écoles, la candidature se fera plus tôt, quelques jours à quelques semaines après la commission. Le chargé de mobilité veillera à vous rappeler les dates limites à respecter pour vos candidatures dans les écoles.

# 5. Le séjour d'études



## A. Introduction

Partir en mobilité d'études à l'international vous permet de valider un semestre aux Beaux-Arts de Marseille en suivant et en validant des cours dans votre établissement d'accueil. C'est l'occasion de découvrir un nouvel environnement académique et artistique, d'apprendre de nouvelles techniques, de rencontrer de nouveaux·elles professeur·e·s ou encore de rencontrer des étudiant·e·s internationaux·ales qui feront partie de votre futur écosystème professionnel et personnel.

**Chaque établissement propose un cursus différent aux étudiant·e·s internationaux·ales.** Soit vous serez intégré·e·s à l'année d'étude correspondant à votre année en cours à l'École, soit vous pourrez choisir à la carte les cours proposés par l'établissement d'accueil, soit un mélange d'unités d'enseignements imposées et choisies. Les cours proposés dans les établissements partenaires sont généralement disponibles sur leurs sites internet : pensez-bien à vous renseigner avant de postuler. Dans le cas où vous êtes amené·e·s à construire votre contrat d'études, vous devrez composer un programme de cours équivalant à 30 crédits ECTS dans l'établissement d'accueil. Il est fortement recommandé de formuler deux choix d'écoles, dans l'hypothèse où l'une de vos candidatures ne serait pas acceptée.

## B. Liste des écoles partenaires des Beaux-Arts de Marseille

### Programme Erasmus+ (sous réserve de la reconduction des partenariats)

#### Allemagne

Universität der Künste, Berlin : [www.udk-berlin.de/](http://www.udk-berlin.de/)

Weißensee Kunsthochschule Berlin : [www.kh-berlin.de/](http://www.kh-berlin.de/)

Hochschule für Kunst Brême : [www.hfk-bremen.de](http://www.hfk-bremen.de)

Hochschule für bildende Künste Hamburg : [www.hfbk-hamburg.de](http://www.hfbk-hamburg.de)

Akademie der Bildenden Künste München, Munich : <https://www.adbk.de/de/>

Staatliche Akademie der Bildenden Künste Stuttgart : [abk-stuttgart.de](http://abk-stuttgart.de)

#### Autriche

Kunstuniversität Linz, Linz : <https://www.kunstuni-linz.at/>

Akademie der bildenden Künste Wien, Vienne : <https://www.akbild.ac.at/en>

#### Belgique

Karel de Grote-Hogeschool Antwerpen Anvers : [www.kdg.be](http://www.kdg.be)

Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles : [www.arba-esa.be/fr/](http://www.arba-esa.be/fr/)

PXL-MAD School of Arts, Hasselt : [pxl-mad.be/en](http://pxl-mad.be/en)

École de Recherche Graphique, Bruxelles : <https://wiki.erg.be/m/>

#### Danemark

Billedkunstskolerne, Det Kongelige Danske Kunstakademi, Copenhague (uniquement M1) : [kunstakademiet.dk/en](http://kunstakademiet.dk/en)

#### Espagne

Universitat de Barcelona, Facultat de Belles Artes, Barcelona : [www.ub.es](http://www.ub.es)

Facultat de Belles Artes de Bilbao : [www.ehu.eus/en/en-home](http://www.ehu.eus/en/en-home)

Facultat de Belles Arts de Valencia : [www.bbba.upv.es](http://www.bbba.upv.es)

**Finlande**

Finnish Academy of Fine Arts, Helsinki : [www.kuva.fi/portal](http://www.kuva.fi/portal)  
Yrkeshögskolan Novia, Vaasa : [www.novia.fi/novia-uas/](http://www.novia.fi/novia-uas/)

**Grèce**

Anotati Scholi Kalon Tehnon, Athènes : [www.asfa.gr](http://www.asfa.gr)

**Hongrie**

Magyar Képzőművészeti Egyetem Budapest (art uniquement) : [www.mke.hu/](http://www.mke.hu/)  
Moholy-Nagy Művészeti Egyetem, MOME, Budapest (design uniquement) : [mome.hu/](http://mome.hu/)

**Italie**

Accademia di Belle Arti di Bologna : [www.ababo.it/ABA/](http://www.ababo.it/ABA/)  
Accademia di belle Arti di Brera, Milano : [www.accademiadibrera.milano.it](http://www.accademiadibrera.milano.it)  
Accademia di Belle Arti di Palermo : [www.accademiadipalermo.it/](http://www.accademiadipalermo.it/)  
Accademia di Belle Arti di Ravenna : [www.accademiabellearti.ra.it](http://www.accademiabellearti.ra.it)  
Accademia di Belle Arti di Venezia : <https://www.accademiavenezia.it/>

**Pays-Bas**

Willem de Kooning Academy, Rotterdam (uniquement Année 2) : [www.wdka.nl/](http://www.wdka.nl/)  
Royal Academy of the Arts KABK, La Haye : [www.kabk.nl](http://www.kabk.nl)

**Pologne**

Academy of Fine Arts in Gdańsk : [www.asp.gda.pl](http://www.asp.gda.pl)

**Portugal**

Universidade de Belas Artes, Lisbonne : <https://www.belasartes.ulisboa.pt>

**République Tchèque**

Vysoká škola Uměleckoprumyslova UMPRUM, Prague : <https://umprum.cz/>



## Hors Programme Erasmus+ (Sous réserve de la reconduction des partenariats)



### **Angleterre**

Faculty of Art, Media and Design, Bristol : [www.uwe.ac.uk](http://www.uwe.ac.uk)

School of Fine Art, History of Art and Cultural Studies University of Leeds :  
[www.leeds.ac.uk/](http://www.leeds.ac.uk/)

Liverpool School of Art and Design, Liverpool John Moores University, Liverpool :  
[www.ljmu.ac.uk/](http://www.ljmu.ac.uk/)

Camberwell College of Arts, London : [www.arts.ac.uk/colleges/camberwell-college-of-arts](http://www.arts.ac.uk/colleges/camberwell-college-of-arts)

### **Arménie**

Académie des Beaux-Arts d'État d'Erevan : [www.yafa.am](http://www.yafa.am)

### **Brésil**

Escola de Belas Artes, Universidade Federal do Rio de Janeiro, UFRJ (art uniquement) :  
[eba.ufrj.br/](http://eba.ufrj.br/) (renouvellement en cours)

Escola Superior de Desenho Industrial, ESDI, Rio de Janeiro (design uniquement) :  
[www.esdi.uerj.br/](http://www.esdi.uerj.br/)

### **Canada**

Université du Québec à Montréal, UQAM (art uniquement - uniquement Année 2) :  
[www.uqam.ca](http://www.uqam.ca)

École d'Arts Visuels, Québec (art uniquement) : [www.ulaval.ca](http://www.ulaval.ca)

### **Chine**

Central Academy of Fine Arts, Pékin : [www.cafa.edu.cn](http://www.cafa.edu.cn)

### **Côte d'Ivoire**

École Nationale des Beaux-arts d'Abidjan : [www.insaac.edu.ci/index.php](http://www.insaac.edu.ci/index.php)

### **Inde**

Maharaja Sayajirao University of Baroda, Faculty of Arts, Baroda :  
<https://www.msubaroda.ac.in/academics/FOA>

### **Liban**

Académie Libanaise des Beaux-Arts, Beyrouth : <https://alba.edu.lb/french/Accueil>

### **Maroc**

Institut National des Beaux-Arts de Tétouan : [inbart.org/](http://inbart.org/)

### **Suisse**

Hochschule für Gestaltung Kunst, Luzern : [www.hslu.ch/de-ch/design-kunst/](http://www.hslu.ch/de-ch/design-kunst/)

Haute Ecole d'Art et de Design, Genève : [www.hesge.ch/head/](http://www.hesge.ch/head/)

Zürcher Hochschule der Künste, Zürich : [www.zhdk.ch](http://www.zhdk.ch)

F+F Schule für Kunst und design, Zurich : [ffzh.ch](http://ffzh.ch)

Ecole Cantonale du Valais, Sierre : [www.ecav.ch](http://www.ecav.ch)

Haute Ecole des Arts de Berne, HKB, Berne : [www.hkb.bfh.ch/fr/](http://www.hkb.bfh.ch/fr/)

**Liste mise à jour du 15 novembre 2024**

## 6. Le stage international

Le stage à l'international est une bonne opportunité pour découvrir le côté professionnalisant du monde de l'art. Que ce soit en tant qu'assistant·e d'artiste, ou dans une structure culturelle ou autre, cette expérience sera un atout dans votre parcours pour votre sortie d'études.

Le stage doit durer au minimum deux mois et au maximum cinq mois. Il peut être effectué dans n'importe quel pays, à condition que le service des relations internationales et le professeur·e référent·e jugent la structure d'accueil en adéquation avec un cursus Beaux-Arts et avec le projet de l'étudiant·e.

Le stage peut s'effectuer sur la période du deuxième semestre, entre février et juin, et peut aussi se dérouler l'été *si le projet est pertinent et qu'il ne peut se réaliser à une autre période*. Lorsque l'étudiant·e n'est pas en stage, iel doit suivre les cours, pour valider son semestre et obtenir 30 crédits ECTS et iel doit impérativement être présent·e pour la présentation semestrielle en juin. Des aménagements peuvent être trouvés en accord avec les professeur·e-s coordinateur·rice-s de l'année concernée.

Nous ne vous demandons pas de convention de stage au moment de la commission de mobilité, qui a lieu presque un an avant la réalisation du projet. Vous devez seulement indiquer le stage dans le formulaire de renseignement comme un de vos vœux de mobilité et développer ce choix dans votre lettre de motivation.

**Nous vous accompagnerons ensuite dans la construction de votre projet de stage au fil de l'année précédant votre départ et de l'année du départ en mobilité.**

L'École n'est pas tenue de vous fournir des offres de stage, ces recherches sont à effectuer de votre côté pour que vous trouviez la structure d'accueil qui vous corresponde. Cependant, le service des relations internationales se tient disponible pour vous aider à cerner des structures et/ou vous donner certains contacts selon votre projet de mobilité.

## 7. Le projet individuel

Le projet individuel est une mobilité qui n'est pas adossée à une structure (entreprise ou école), et qui fait sens dans le parcours de l'étudiant·e.

Ce projet doit être explicité dans une note d'intention d'environ 4 pages avec une description du projet, les étapes prévues s'il est itinérant, la démarche qui vous a amené à l'élaboration du projet, etc. Il peut être agrémenté d'images, de vidéo ou de tout autre support jugé pertinent.

**Ces projets sont étudiés attentivement et doivent justifier d'un réel apport pédagogique à l'étudiant·e qui ne pourrait être satisfait par une mobilité d'études ou de stage.**

Lorsque l'étudiant·e n'est pas en mobilité, iel doit suivre les cours, et pour valider son semestre et obtenir 30 crédits ECTS, iel doit impérativement être présent·e pour la présentation semestrielle en juin. Des aménagements peuvent être trouvés en accord avec les professeur·e-s coordinateur·rice-s de l'année concernée.



# 8. Bourses et financements

## A. Introduction

Les ressources financières nécessaires pour une mobilité à l'étranger varient selon le type de mobilité, la durée et la destination. **Il est essentiel de prévoir un budget suffisant selon votre projet de mobilité, car la bourse ne couvrira pas toutes les dépenses et peut parfois être versée très tard.** Des dépenses supplémentaires sont à prévoir dans votre budget pour les mobilités hors Europe et dépassant la durée de 3 mois (passeport, visa, aller-retour à l'ambassade de Paris, etc.).

## B. Les aides financières potentielles

Un système d'aide financière à la mobilité étudiante est mis en place chaque année. Des aides et bourses provenant de l'École, de l'Europe (programme Erasmus+) et, dans une moindre mesure, de la Région Sud sont attribuées sous certaines conditions. Voici les quatre principales aides financières disponibles pour les mobilités d'études et de stage :

### I. L'aide financière forfaitaire de l'École

(études, stages ou projet individuel) : son montant varie selon que vous êtes ou non bénéficiaire d'une bourse Erasmus+ et selon la durée de votre séjour (inférieure ou supérieure à 3 mois). Cette aide forfaitaire compte trois paliers : 700 €, 900 € et 1250 €\*. Elle est versée en une ou deux parties. Elle se cumule avec la bourse Erasmus+. S'agissant des séjours individuels, l'attribution de cette aide est liée non seulement à la qualité et à la pertinence du projet personnel, mais aussi à la capacité financière des Beaux-Arts de Marseille (la priorité étant toujours donnée aux échanges inter-écoles et aux stages).

**II. La bourse Erasmus+ (études ou stage)** : elle provient de l'Union européenne et, comme son nom l'indique, elle est attribuée aux voyages d'études ou aux stages effectués dans les pays d'Europe participant au programme Erasmus+. Son montant est de 540 € à 600 € mensuels\*. Elle est versée en deux parties : 80 % au début du séjour et 20 % au retour après l'envoi des documents nécessaires (questionnaire de l'École et rapport participant Erasmus).

### Le programme permet d'attribuer des aides complémentaires :

- Un forfait fixe de 150 €/mois pour des étudiant·e-s en stage.
- Un forfait fixe de 250 €/mois pour des étudiant·e-s en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD).
- Un complément financier de 50 € pour les étudiant·e-s ayant choisi un moyen de transport à moindre empreinte carbone pour se rendre dans leur pays de mobilité. Dans la mesure où ces alternatives existent,



les participant·e·s sont encouragé·e·s à utiliser pour leur mobilité des modes de transport à moindre émission de gaz à effet de serre : train, bus et covoiturage. Ce complément vise à couvrir le coût plus élevé de ces modes de transport. Une vérification de la réalité de l'utilisation de ces modes de transport sera effectuée par l'établissement (justificatifs de dépenses).

### **III. La bourse du Ministère (études, stage et projet individuel) :**

elle provient du Ministère de la Culture, et est attribuée aux étudiant·e·s boursier·ière·s, elle se substitue à l'aide financière forfaitaire de l'École. Elle prend en compte la durée du séjour et elle s'élève à 400 € par mois.

### **IV. Les aides spécifiques :**

#### **1. La bourse de la Région Sud (PRAME stage ou mobilité d'études) :**

**PRAME stage** : toutes les structures professionnelles situées dans le monde permettent de bénéficier de cette bourse.

**Mobilité d'études** : toutes les écoles/universités partenaires des Beaux-Arts de Marseille dans le monde permettent de bénéficier de cette bourse. Elle n'est cumulable avec aucune autre bourse de mobilité. Elle s'élève à 400 ou 500 €/mois selon le domicile fiscal de l'étudiant·e et un bonus d'inclusion de 400 € peut être attribué sur présentation de justificatif de situation de handicap. La démarche est à effectuer par l'étudiant·e avec l'accompagnement du chargé de la mobilité internationale. Cette bourse ne peut être cumulée avec aucune autre bourse.

#### **2. La bourse de l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse (OFAJ) :**

dédiée aux étudiant·e·s effectuant une mobilité de stage ou d'études en Allemagne. Elle s'élève à 300 €/mois. La démarche est à effectuer par l'étudiant·e avec l'accompagnement du chargé de la mobilité internationale. Cette demande de financement est réservée aux « Jeunes ayant moins d'opportunités » et doit être déposée avant le 15 décembre.

Cette bourse est cumulable avec une autre bourse (école, Ministère ou Erasmus) mais son obtention est soumise à la validation du dossier par l'OFAJ.

Enfin, selon le pays de mobilité, d'autres financements peuvent parfois être trouvés via des organismes étatiques ou des fondations publiques ou privées.

**Important : les étudiant·e·s boursier·ière·s gardent leur éligibilité à la bourse du crous durant leur période de mobilité.**

\* montants 2023/2024

# 9. Déroulé du projet de mobilité



En résumé, votre projet de mobilité est un projet au long cours, qui se déroule sur plus d'un an :

## Année universitaire 2024/2025

Entre **décembre et avril** :

constitution de votre dossier de candidature interne à l'École

En **avril** :

commission orale de mobilité de l'École qui entérine le projet de mobilité.

Entre **mai et septembre** :

nomination dans les écoles demandées par le chargé de mobilité internationale

## Année universitaire 2025/2026

Entre **mi-septembre et mi-novembre selon les écoles** :

envoi de votre dossier de candidatures directement aux écoles

Entre **octobre et fin décembre selon les écoles** :

notification des résultats d'acceptation ou refus dans les écoles demandées

Entre **décembre et mars selon votre date de départ** :

préparation du contrat d'études (*learning agreement*) et signature du contrat de mobilité en amont du départ et/ou de la convention de stage

Entre **15 jours avant et 15 jours après votre départ** :

réception des 80 % de vos bourses

Entre **janvier et avril selon les écoles** :

arrivée dans l'école partenaire, signature de l'attestation d'arrivée et modification du *learning agreement* selon les cours réellement suivis dans l'école partenaire.

Entre **janvier et juillet selon les écoles** :

déroulement du semestre en échange

Entre **fin avril et fin juillet selon les écoles** :

départ de l'école partenaire, signature de l'attestation de départ

Entre **juillet et octobre selon la date d'envoi des documents demandés** :

réception des 20 % de votre solde après avoir répondu au questionnaire de séjour de l'École, et au rapport participant Erasmus de l'Union Européenne.

# 10. Démarches et informations générales

## A. Langue

Vous devez vous imprégner de la langue du pays d'accueil ou a minima de l'anglais si votre cursus dans l'établissement d'accueil se déroule en anglais.

Vous pouvez créer un compte *EU Academy* dès le début du processus de mobilité : <https://academy.europa.eu/>

Cet outil en ligne gratuit créé par l'Union Européenne vous permet de faire des tests de placement (niveau) dans toutes les langues de l'Union Européenne, puis par la suite de suivre des modules de cours en ligne sur des sujets spécifiques ou généraux.

## B. Assurances

- i. **Assurance maladie** : avant le départ, vous devrez vous assurer d'être couvert·e pour toute la durée de votre mobilité à l'étranger. Les assurances maladie ou mutuelles habituelles ne couvrent pas systématiquement à l'international.

### 5 points de vigilance avant de prendre une assurance :

1. Remboursements à frais réels dès le 1er euro
2. Prise en charge directe de l'hospitalisation
3. Plafond de la responsabilité civile
4. Assistance
5. Rapatriement sanitaire

**Europe** : Si vous partez en Europe, vous devez vous procurer la Carte européenne d'Assurance Maladie (CEAM). Elle atteste de vos droits à l'assurance maladie et permet la prise en charge de vos soins en Europe. Elle couvre les frais à hauteur des remboursements de la Sécurité sociale française. Vous devrez la demander au plus tard 15 jours avant le départ à la CPAM. Le remboursement de vos soins s'effectuera éventuellement sur le tarif de base de la sécurité sociale française. La CEAM est valable 2 ans.

**Hors Europe** : En cas d'accident, ou de maladie grave, l'étudiant·e doit pouvoir se faire rapatrier à son domicile en France, ou bien recevoir la visite d'un proche s'il ne peut pas être rapatrié·e. Des mécanismes d'assistance médicale sont également prévus pour, par exemple, recevoir des médicaments. Pour une mobilité hors Europe, il est impératif de souscrire une assurance maladie/rapatriement.

Veillez à ce que vous soyez à jour dans vos vaccinations (Hépatite B, diphtérie, coqueluche, tétanos, poliomyélite, méningite...). Selon les destinations, il faudra prévoir des vaccins complémentaires contre la fièvre jaune par exemple.

N'hésitez pas à vous renseigner sur les pages pays de [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr).

Si vous poursuivez vos études hors Europe, la situation variera en fonction de votre âge. Toutes les informations se trouvent sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) et [www.cleiss.fr](http://www.cleiss.fr)

Lire l'article sur les 5 idées reçues concernant l'assurance santé à l'international :

<https://worldpass.heyme.care/fr/blog/> (thématique Assurance).

### I. Assurance responsabilité civile :

La responsabilité civile est une garantie qui assure la prise en charge des dommages matériels ou immatériels causés à un tiers. Cette assurance est obligatoire en tant qu'étudiant·e aux Beaux-Arts de Marseille, mais dans beaucoup de contrats elle se limite au territoire national. Si votre responsabilité civile pour la France n'est pas valable à l'étranger, vous devrez souscrire une assurance responsabilité civile internationale. Veillez à emporter la preuve d'affiliation/carte d'adhérent·e avec les numéros d'urgence.

### II. Assurance accident du travail (stage) :

Cette assurance couvre les dommages résultant d'un accident causé aux employé·e-s sur leur lieu de travail. Pour pouvoir bénéficier de la législation française sur la couverture accident de travail, le stage doit :

- ne donner lieu à aucune rémunération susceptible d'ouvrir des droits à une protection sociale accident du travail dans le pays étranger ;
- se dérouler exclusivement dans l'organisme d'accueil et dans le pays étranger apparaissant dans la convention de stage. Plus d'informations sur : **cleiss.fr**

## C. Passeport/visa

**Passeport et visa :** Un passeport sera essentiel si vous voyagez hors Europe.

Pour une première demande, il faut se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil de données biométriques. Il vous faudra fournir une copie de votre carte d'identité et présenter l'original, une photo d'identité agréée, une copie d'attestation de domicile et son original ainsi qu'un timbre fiscal. Vous recevrez votre passeport environ deux semaines après votre demande. Notez néanmoins que ces délais peuvent être allongés pendant les vacances d'été. Les formalités de visa varient d'un pays à l'autre. Il est important de consulter le site du ministère des Affaires étrangères le plus tôt possible, car les délais d'obtention de visa sont souvent longs.

Consulter **[www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs)**

**Si vous voyagez hors Europe, votre passeport doit être valable jusqu'à 6 mois après la fin de votre projet de mobilité.**

## D. Logement

Vous avez la possibilité de sous-louer votre logement en France aux étudiant·e-s en échange aux Beaux-Arts de Marseille. Il est important de vous renseigner auprès du/ de la propriétaire au préalable pour savoir si la sous-location est autorisée par votre bail. Vous pourrez ensuite nous communiquer votre proposition par courriel.

Pour trouver un logement à l'étranger, vous pouvez demander des renseignements auprès de la structure d'accueil et nous demander des contacts d'ancien·ne·s étudiant·e-s ayant effectué une mobilité dans l'école d'accueil et d'étudiant·e-s ayant effectué un séjour d'études à Marseille. Certaines écoles proposent un hébergement en cité universitaire, mais le nombre de places est souvent limité. Il est recommandé d'arriver quelques jours avant le début de votre mobilité et de prévoir un logement temporaire en attendant d'en trouver un sûr pour toute la durée de votre mobilité.

Voir les offres des auberges de jeunesse, ou des sites tels que :

*Couchsurfing* **[www.couchsurfing.com](http://www.couchsurfing.com)**, ou *Airbnb* **[www.airbnb.fr](http://www.airbnb.fr)**.

**Attention aux arnaques : ne jamais virer de l'argent (caution, avance de loyer) avant d'arriver sur place.**

# 11. le programme tandem international — Faire école

Ce rôle de référent·e consiste à entrer en contact avec un·e étudiant·e international·e pour l'aider avant son arrivée (conseil logement, sur le fonctionnement de l'École, sur la vie à Marseille, etc.) et lors de son séjour en échange (présentation de l'École, questions liées aux enseignements, intégration à la vie étudiante et extrascolaire, etc). Ce dispositif vise également à favoriser les échanges linguistiques pour préparer un projet de mobilité internationale. Le service des relations internationales vous accompagne pour la mise en binôme, la mise en route de vos échanges et un suivi pour vous guider en cas de besoin.

## 12. FAQ — Foire aux questions

- **Je suis déjà parti·e en année 2, puis-je repartir en année 4 ?**  
Oui mais votre candidature ne sera pas prioritaire, et le financement de cette mobilité sera conditionné par les fonds disponibles au niveau de l'École.
- **Avoir un projet de mobilité favorise-t-il mon passage en M1 ?**  
Non, mais ce n'est pas une raison pour ne pas soumettre sa candidature, et la constitution de votre dossier peut également vous permettre de postuler aux masters d'autres écoles d'Art et Design et ainsi que d'autres formations de second cycle.
- **Comment dois-je faire si je suis contraint·e d'annuler mon projet de mobilité avant/pendant ?** Il faut nous prévenir le plus en amont possible pour retirer la nomination à l'école partenaire pour permettre à un·e autre étudiant·e de déposer sa candidature. Si vous annulez votre mobilité après l'avoir commencée, vous devrez dans la majorité des cas rembourser les bourses perçues.
- **Si l'école d'accueil ne me convient pas du tout, que puis-je faire ? Je crains de ne pas obtenir mes 30 crédits.** Dans ce cas, il faut prévenir le chargé de la mobilité et vos professeur·e·s coordinateur·rice·s le plus en amont possible afin d'organiser des bilans de rattrapage au moment des bilans du deuxième semestre.
- **Je rentre aux Beaux-Arts de Marseille en année 2 ou 4, puis-je postuler à un projet de mobilité ?** Oui, les nouveaux·elles arrivant·e·s recevront la procédure pour postuler courant juillet, une fois que les listes d'admissions sont finalisées. Les étudiant·e·s auront jusqu'au 1er octobre pour envoyer leurs candidatures, en sachant que certaines écoles ne vous seront pas disponibles (date limite dépassée et/ou trop d'étudiant·e·s positionné·e·s sur l'école demandée).



# 13. Contacts



Le bureau du service des relations internationales  
**est ouvert du lundi au vendredi de 09h15 à 17h15.**

Il se situe dans le couloir pédagogique au **numéro 105**, n'hésitez pas à venir  
directement nous voir ou à solliciter un rendez-vous pour vos projets de mobilité.

## **Lucas Foucart**

Chargé de la mobilité internationale  
04 91 82 83 51  
lucas.foucart@beauxartsdemarseille.fr

## **Anais Déléage**

Responsable de la stratégie internationale  
04 91 82 83 48  
anais.deleage@beauxartsdemarseille.fr

